

Interpellation des habitants relative au "Samu social" et à l'hébergement des sans-abris situé au Prince de Liège

La représentante des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordigster van de inwoners geeft lezing van de volgende tekst:

Il y a un an, vous aviez installé le centre d'hébergement du « Samu social » sans aucune consultation populaire telle que le prévoit les dispositions légales du titre 15 de la consultation populaire communale, article 318 à 329 de la Nouvelle Loi Communale. Cette installation pose toute une série de problèmes. C'est pour cette raison que nous, citoyens, citoyennes, habitants du quartier Prince de Liège, venons interpellier votre assemblée.

Les questions suivantes sont posées :

1. Quelles mesures comptez-vous prendre à l'égard de la situation d'insécurité, d'insalubrité et de la psychose généralisée au sein des riverains ?
2. Est-il encore possible pour l'autorité communale de faire déménager le centre d'hébergement ou cela porterait-il une entorse aux recettes communales ?
3. N'estimez-vous pas que votre décision d'acceptation d'un tel centre d'hébergement engendre une dépréciation du quartier et des biens immobiliers, malgré le taux élevé du précompte immobilier que nous payons ?

Nous vous faisons également part des constatations suivantes :

4. Nous sommes envahis par des rongeurs, rats et autres nuisibles, vecteurs de maladies. Nous exigeons qu'une solution soit trouvée dans les plus brefs délais.
5. En cas de décision, nous, citoyens et citoyennes dudit quartier, souhaitons être tenus informés.
6. Y aura-t-il un chronogramme pour exécuter les décisions ?

Nous vous remercions pour votre écoute et pour la réponse que vous allez nous fournir.

Je vais maintenant vous donner lecture de la lettre écrite par les riverains que je représente.

Depuis l'ouverture du centre d'hébergement le beau quartier du Prince de Liège a totalement changé. Des personnes dites « vulnérables » hébergées dans ce centre traînent dans les rues du quartier à longueur de journée, ayant comme conséquence l'irrespect des personnes avoisinantes.

Les personnes âgées, jeunes adultes, jeunes filles et également les enfants sont accostés pour une cigarette, une canette de bière, de l'argent, etc. Du trafic de drogues se déroule à la vue de tous à l'arrêt du bus 49 « Prince de Liège ».

De plus, nous constatons l'irrespect de leur environnement, la transformation des rues en dépotoir. La saleté y règne en permanence. On y retrouve quotidiennement des cannettes de bière, des seringues, des sachets de drogue jonchant les rues, les sols

de l'arrêt du bus, les jardinets de maisons, etc. Les riverains balayent devant leur porte, ramassant les canettes, mais en vain car, le lendemain, tout est à recommencer.

Nous constatons également l'irrespect de la sécurité et du code de la route. Les personnes dites « vulnérables » traînent dans les rues, mettant la circulation routière en danger. Ces personnes se mettent en plein milieu de la chaussée de Ninove, du boulevard Prince de Liège et sur le carrefour pour mendier de l'argent, de la nourriture et y font leurs besoins contre un arbre ou sur un mur à la descente des garages au boulevard Mettwie.

Régulièrement, nous devons nettoyer car ils y font leurs excréments en masse. Je peux vous assurer que nettoyer des excréments humains et sentir l'odeur de l'urine, n'est juste pas possible.

Tout cela a comme conséquence des odeurs nauséabondes, le développant du sans-abrisme car plusieurs personnes s'installent en rue du matin au soir. Elles y déposent leurs affaires personnelles et restent assises sur le sol.

Cela génère aussi le développement de l'insécurité, des jeunes filles ont été victimes d'attouchements de la part de ces personnes dites « vulnérables ». Les jeunes enfants sont confrontés à des scénarios invraisemblables en rentrant de l'école.

Ils peuvent voir des personnes allongées sur le sol à côté du restaurant, à côté de la pharmacie, à côté de l'ancienne banque « BNP Paribas ». Ces personnes sont presque mortes ou agonisantes. On a même dû appeler des ambulances car des personnes étaient au milieu du chemin, à moitié mortes, à cause de leur consommation de drogue.

Suite à cela, nos enfants et nos petits-enfants nous posent des questions et nous devons leur donner des explications. Qu'ont-elles ? Pourquoi sont-elles à moitié morte ? Cette situation est impossible à expliquer à des petits enfants.

Malheureusement, nous sommes dans un contexte, il est vrai, très pénible, pour ces personnes-là. Nous avons du cœur aussi mais ce n'est plus possible de rester dans la situation actuelle.

Nous souhaitons que des mesures soient prises tant par les Communes d'Anderlecht et de Molenbeek-Saint-Jean car le centre se trouve à trois maisons de la commune de Molenbeek.

Pour résumer, nous sommes agressés, nous vivons dans l'insécurité. Nous ne pouvons plus sortir ni rentrer du travail tard le soir.

Pour remédier au plus vite à cette situation d'insalubrité et d'insécurité que nous connaissons depuis plusieurs mois, la protection des personnes vulnérables ne doit pas se faire au détriment d'autres personnes habitant le quartier depuis de nombreuses années et voyant la situation se dégrader.

G. VAN GOIDSENHOVEN remercie la représentante des habitants car il n'est jamais aisé, facile et agréable de porter un tel témoignage. Lors de l'installation de ce centre, il se souvient avoir porté les interrogations de citoyens l'ayant contacté. Selon lui, cette installation n'a pas été valablement concertée et suscitait des inquiétudes dont certaines étaient légitimes ainsi que des questions auxquels les réponses ne semblaient pas pleinement satisfaisantes.

A l'époque, il fut dit et assuré qu'une grande vigilance serait donnée à cet endroit et que les exploitants, à savoir le « Samu social », seraient responsabilisés au regard du public et des éventuelles nuisances afférentes.

Le temps a passé et on constate malheureusement que les choses se sont gravement détériorées, au point que l'intégrité du quartier est mise en question. La question n'est évidemment pas de savoir s'il faut aider ces personnes mais il n'est pas souhaitable qu'un enfer quotidien se porte sur un quartier qui n'avait rien demandé. On ne peut pas laisser les choses en l'état, il faut y mettre bon ordre. Il est inconcevable de voir des scènes de cette nature dans n'importe quel quartier que ce soit.

Cette institution a bénéficié de la facilité de l'acquisition d'un ancien home. Au goût de G. VAN GOIDSENHOVEN, c'est devenu une habitude trop systématique à Anderlecht. On y place d'importantes quantités de personnes et on leur donne un encadrement sommaire. Il y a d'ailleurs aussi eu auparavant des problèmes au boulevard Poincaré et on espérait tout de même que cela n'allait pas se répéter. On se doutait bien sûr qu'il pouvait y avoir des nuisances, mais pas de cette nature, ce qu'on ne peut tolérer. Être solidaire, ce n'est pas nécessairement accepter n'importe quoi dans sa commune, les images qu'on a vues dénotent la réalité. Malheureusement, c'est une réalité de plus en plus prégnante qui fait que ce quartier devient invivable.

Selon lui, il faut apporter dès maintenant des réponses rapides en responsabilisant les exploitants et, s'ils n'en sont pas capables, remettre en question cette implantation. En tout cas, le maintien de la situation telle qu'elle est n'est tout simplement pas digne, ni pour les bénéficiaires de ces locaux, mais encore moins pour les habitants qui ont été mis devant le fait accompli. Il espère que le Collège apportera un message d'espoir et de clarté aux habitants de ce quartier.

G. BORDONARO habite le quartier et confirme que les faits et images présentés démontrent effectivement une triste réalité.

Que ce soit au boulevard Prince de Liège ou partout ailleurs, on peut malheureusement établir un triste lien entre l'extrême précarité et l'insalubrité. Ces gens sont livrés à eux-mêmes dans une extrême précarité et génèrent des nuisances.

Ce qui est exposé ce soir constitue un vrai problème. Cela signifie-t-il qu'on ne doit plus avoir de « Samu social » à Bruxelles, qu'on ne doit plus aider les personnes extrêmement précarisées ? Évidemment que non, il faut leur apporter tout le soutien nécessaire pour les sortir de la pauvreté. C'est la seule solution pour résoudre le problème de la pauvreté mais, en même temps, il faut résoudre les problèmes d'insécurité et d'insalubrité qui y sont liés. Cacher ou déplacer la pauvreté ne va rien résoudre. D'ailleurs, si on déplace la pauvreté dans un autre quartier ou une autre ville, le problème sera le même. On doit donc prendre des mesures ambitieuses.

Selon G. BORDONARO, il faut investir dans les services sociaux et sanitaires pour les renforcer car ils sont débordés, en surcapacité. Fatalement, ceux qui subissent les conséquences sont non seulement les personnes dites vulnérables mais aussi les habitants du quartier qui sont malheureusement confrontés aux effets collatéraux.

A un moment donné, il faut que la Région, la Commune, et même le Fédéral, prennent des mesures importantes pour un meilleur encadrement et un meilleur suivi afin de s'assurer que ces personnes puissent vivre dans de meilleures conditions et que les

quartiers où sont installés des centres du « Samu social », ou autres types d'établissements, puissent vivre en harmonie, que les riverains puissent à nouveau fréquenter les lieux publics et se déplacer paisiblement.

G. VERSTRAETEN est depuis des années très préoccupé par l'accueil des personnes sans-abris en région bruxelloise. Il dit avoir participé à la commission d'enquête, au niveau régional, qui a amené aux réformes dites du « Samu social ». Avant cette réforme, le « Samu social » était une ASBL, maintenant il est désormais une institution régionale publique faisant partie de la « COCOM ». Il se dit très inquiet par la politique de l'aide aux sans-abris dans notre région.

Depuis des années, on voit le nombre de sans-abris augmenter et le budget dépensé pour les aider explose sans produire des solutions car on investit un peu trop dans l'aide d'urgence, c'est-à-dire dans des centres où l'on peut dormir pendant une nuit, prendre une douche et un repas le matin, pour ensuite retourner dans la rue.

Selon lui, il faut mettre en place beaucoup plus de solutions structurelles permettant à ces personnes de sortir définitivement de la rue. S'ajoute à cela depuis un an et demi, l'augmentation de la problématique des drogues, dont l'arrivée du crack. G. VERSTRAETEN remarque que la même erreur est répétée par les instances régionales qui ouvrent des salles de consommation de drogue, alors que très peu est entrepris pour sortir ces personnes de la rue et les aider à arrêter de consommer la drogue. Il y a trop peu de soins adaptés en la matière pour les aider à sortir de leur assuétude. Toutes les instances (Commune, Région, « COCOM ») doivent travailler sur ce point, même si cela prendra du temps pour s'améliorer et aboutir à une politique d'aide plus insistante et plus autoritaire pour ces personnes.

Attendre qu'une personne complètement sous l'emprise du crack prenne automatiquement la décision de sortir de cette situation, est une pensée naïve, parce qu'elle est dans un autre monde et que son cerveau est complètement inhibé par la drogue.

A court terme, si cela s'avère nécessaire, il faudrait aussi réfléchir à une politique de sécurité. En tous cas, on ne peut pas laisser traîner la situation.

Dans le cas évoqué par la représentante des habitants, le Collège des Bourgmestre et Echevins a-t-il pris contact avec la « COCOM » et avec les instances régionales ? Est-il prévu d'intervenir en matière de sécurité lorsque des problématiques de sécurité découlent des centres du « Samu social » ?

M. KHAZRI habitant également le quartier Prince de Liège, estime que le « Samu social » est très important et que ses équipes font un travail formidable car elles vont vers les personnes en détresse. Il se dit heureux et content que le « Samu social » aide les personnes en déconnexion totale de la vie réelle. Il faut leur réapprendre à vivre et à renouer avec la vie sociale. Ces infrastructures leur permettent d'obtenir des soins mais aussi à prendre une douche et un repas, etc.

Une fois qu'on désire établir un centre à un endroit précis, les autorités locales ont le devoir de concerter les riverains. M. KHAZRI est témoin du fait que les personnes du centre mendient en frappant aux vitres des voitures à la chaussée de Ninove, à hauteur des magasins « Match » et « Zeeman ». La directrice de ce dernier magasin lui a

demandé d'interpeller le Collège quant à cette problématique et désire qu'une rencontre soit faite avec l'inspecteur de police du quartier. Cependant, le parking du supermarché est un terrain privé et on ne peut pas y intervenir sauf si une agression y est commise.

Il est également vrai que ces personnes font leurs besoins naturels en rue, l'odeur est réellement dérangeante. La situation est très malheureuse mais on se doit d'être humain, les riverains ont un toit, de quoi manger mais certaines personnes sont profondément dans la précarité et la pauvreté.

Selon M. KHAZRI, les solutions ne sont pas faciles à trouver malgré le fait que les équipes du « Samu social » font un travail formidable en arpentant les rues de la ville et permettant à ces personnes de discuter.

Il est clair que ces personnes ont des problèmes d'alcoolémie car lorsqu'elles entrent dans le supermarché, elles achètent des bouteilles, si ce n'est pas les voler, afin d'assouvir leur assuétude.

Il faut se pencher sur cette délicate question tous ensemble, représentants des habitants, les mandataires politiques et le « Samu social ». M. KHAZRI suggère à la représentante des habitants de consulter ce dernier pour lui demander conseil.

S. BENNANI ajoute qu'à La Roue, il existe aussi une antenne du « Samu social » où on voit régulièrement des personnes se soulager dans la rue comme si de rien était. Selon elle, tout un travail est à fournir en termes de sensibilisation à proximité du centre du « Samu social ». La Commune ne peut se permettre d'autoriser l'installation du « Samu social » dans tous les quartiers, ce serait bien qu'il n'y en ait qu'un par commune ! Anderlecht ne sait accueillir toute la misère du monde ; ce n'est pas possible.

Monsieur le Bourgmestre-président donne lecture de la réponse suivante :

De heer burgemeester-voorzitter geeft lezing van het volgende antwoord:

Lorsque la représentante des habitants dit « votre projet », ce n'est pas le projet de la Commune, il s'agit d'un projet porté par le « Samu social » qui est une instance régionale. La Commune ne tire aucune recette de la présence du centre. Ce n'est donc pas pour une question d'argent que la Commune accueille ce centre à cet endroit. Il n'y a donc réellement aucun lien financier entre le « Samu social » et la Commune.

De manière générale, notre Commune héberge sur son territoire plusieurs centres comme ceux du « Samu social ». Je ne change pas de discours en fonction de mon interlocuteur et j'ai toujours défendu qu'Anderlecht devait prendre sa juste part dans l'effort collectif de solidarité qui doit être organisé. Il faut être solidaire et faire en sorte que toutes les personnes les plus fragiles puissent être aidées, mais il ne faut pas concentrer l'ensemble des problématiques dans certaines communes ni dans certains quartiers.

Je plaide et plaiderai toujours comme je l'ai fait, à la fois dans la presse et auprès des responsables ministériels compétents, pour qu'il y ait justement un plan de répartition, au minimum, sur la région bruxelloise, et pourquoi pas de manière plus large sur l'ensemble du pays.

Le Collège est très attentif à la situation existante dans les environs immédiats du centre. Je comprends la frustration des riverains et les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Certains riverains m'ont interpellé en direct par rapport à la situation qu'ils vivent, leurs plaintes sont systématiquement relevées puis adressées, soit aux équipes du « Samu social », soit au service compétent, comme par exemple la « Prévention », la « Propreté » et la police.

En ce qui concerne le centre du boulevard Prince de Liège, il a une capacité d'accueil de 150 résidents, mais il accueille actuellement environ 135 personnes sans-abris, dont 42 femmes. La spécificité de ce centre est qu'il héberge des sans-abris engagés dans un parcours médical, à la suite d'une hospitalisation ou par besoin de traitement continu consécutif à une pathologie aiguë comme un cancer, une maladie infectieuse ou chronique.

Evidemment, ces personnes sont en situation de grande vulnérabilité et leur hébergement peut durer plusieurs mois selon leurs besoins médicaux et leur fragilité.

Il faut remarquer que de nombreuses personnes en errance ne sont pas forcément hébergées dans le centre mais passent par le square situé à proximité. Toutes les nuisances ne viennent donc pas exclusivement des personnes hébergées par le « Samu social », bien que la présence du centre exerce une attractivité pour tout un public générant des nuisances, d'où la difficulté pour les équipes du « Samu social » d'entretenir un contact plus direct avec les personnes créant une partie de ces nuisances.

Le Collège a sollicité la direction du « Samu social » pour qu'elle ne travaille pas qu'à l'intérieur de son centre, mais qu'elle organise aussi des maraudes et entre en contact avec les personnes occupant le square avec lesquelles elle ne peut avoir de contact direct comme celles hébergées à l'intérieur du bâtiment.

Le service « Prévention » et la police suivent la situation depuis l'ouverture du centre en septembre 2021. Depuis l'été 2022, une collaboration accrue est mise en place avec la direction pour effectuer des « zonages » quotidiens tant par les équipes du centre que par les équipes de la « Prévention ».

En plus des « Gardiens de la Paix », des médiateurs locaux sont activés.

En parlant d'échanges avec la population, j'ai participé à trois réunions avec les riverains pour apporter l'éclairage de la Commune et voir ce qu'on pouvait mettre en place. Une table ronde permettant aux riverains d'exprimer leurs plaintes a été réalisée.

De plus, on m'a signalé que plus de cent « zonages » qu'une vingtaine de réunions entre les services concernés ont été organisés pour coordonner et harmoniser l'action sur le terrain. On espère que la présence récurrente des équipes du « Samu social » et de la « Prévention » permettra d'améliorer la situation. L'objectif est d'organiser ces « zonages » de manière encore plus intensive et encore plus régulière que maintenant.

Nous avons aussi demandé au « Samu social » de tenir une nouvelle réunion directement avec les riverains car il est aussi important qu'ils témoignent de qu'ils vivent.

Concernant les images que vous nous avez transmises, elles ont bien entendu été communiquées aux équipes du centre. Nous leur avons demandé de prendre, d'imaginer et de mettre en œuvre des sanctions quant à ces personnes et aux nuisances qu'elles génèrent, ce qui est bien mis en évidence sur vos photos. Cela doit être des sanctions à but pédagogique pour que les résidents prennent conscience des nuisances qu'ils génèrent dans le quartier.

La représentante des habitants souhaite revenir sur les propos très intéressants tenus par G. VERSTRAETEN par rapport à la « COCOM ». Cette dernière est tout de même bien outillée pour s'occuper des personnes qui ne sont pas prise en charge par ce centre. Elle suppose que le centre a été subventionné et que la Commune reçoit de l'argent pour cela.

La « COCOM » devrait mettre en place des choses avec son personnel pour prendre également en charge les personnes qui sont à l'extérieur, notamment par l'entremise de ses centres mobiles, principalement le soir.

En ce qui concerne l'hygiène et la prolifération des rats, c'est toutefois la Commune qui doit intervenir. Les petits commerçants, eux aussi, malheureusement, sont en déficit vu que toutes ces personnes errent devant leurs magasins et que moins de personnes sont tentées de faire leurs achats chez eux. Les riverains, les commerçants, les restaurants, les pharmaciens, nous sommes tous lésés.

La représentante des habitants dit que Monsieur le Bourgmestre-Président a parlé des « Gardiens de la Paix » mais ils ne sont souvent invisibles près du centre. Il faudrait également qu'il y ait plus de présence policière car, à l'arrêt du bus de la drogue est vendue et on y retrouve des seringues. Vivre dans pareilles conditions et continuer de les subir n'est plus possible. Bien souvent les riverains doivent nettoyer des excréments sur le pas de leur porte, c'est inhumain. Elle clame que si les Conseillers subissaient cela devant leur porte, ils réagiraient comme les riverains. La précarité, elle l'accepte mais il existe une loi contre la mendicité, et doit être appliquée !

Monsieur le Bourgmestre-Président entend bien que les nuisances sont difficilement supportables. Il précise que lorsqu'il parlait de d'agents de « Prévention », cela ne concerne pas uniquement les « Gardiens de la Paix », mais également des médiateurs ayant pour mission d'effectuer des maraudes. Comme le précise la représentante des habitants, le Collège a demandé aux équipes du « Samu social » de mener un travail social en dehors de son centre et d'aller à la rencontre des personnes qui occupent le square. Il insiste sur le fait que la Commune ne reçoit pas d'argent du « Samu social ». Ce centre n'est pas organisé par la Commune mais uniquement par le « Samu social » qui est une émanation de la « COCOM » qui l'exploite en direct.